



Compte-rendu CSE du 08/12/2023

Rapporteur : Cécile Saccone

Elu-e-s CDFT présents : Cécile Saccone, Anthony Carnemolla

RS : Sana Rizki, Nathalie Roubaud

Ordre du jour

1. Contrat pluriannuel de Gestion 2023-2027 (pour avis)
2. Budget Initial Gestion Administrative – Exercice 2024 (pour avis)
3. Budget Initial du Centre d'Examen de santé – Exercice 2024 (pour avis)
4. Budget FNPEIS- Frais de personnel – Exercice 2024 (pour avis)
5. Bilan de la CSSCT du 29/06/2023 (pour avis)
6. Questions diverses

POINT A L'ORDRE DU JOUR	DETAILS	COMMENTAIRE / POSITION DE LA CDFT
<p>Contrat pluriannuel de Gestion 2023-2027 (pour avis)</p>	<p>L'objectif de la CPG est de</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir aux usagers une offre de service performante et personnalisée - d'assurer l'accessibilité du système de soins - faire de l'assurance maladie un acteur engagé de la prévention et de la santé publique - impulser et accompagner la transformation et l'efficacité du système de santé - déployer une stratégie ambitieuse de lutte contre la fraude - accroître la performance et l'efficacité de la branche 	<p><u>Intervention Cécile Saccone, élue CSE :</u></p> <p>« Nous parlons d'une relation de service personnalisée et une meilleure articulation des rdv téléphoniques et physiques, mais qu'en est-il de la prise de rdv physique bloqué sur le compte améi, cela ne va-t-il pas à l'encontre des objectifs de la CPG ?</p> <p>Concernant les rdv téléphoniques, nous sommes proches du 100% de rdv pour une durée d'appel de 15 minutes, n'allons-nous pas vers une normalisation de ces rdvs avec ce que cela implique : supervision, gestion de la charge par des indicateurs, etc... ? »</p> <p>La direction rappelle que la possibilité de prendre des rdvs physiques se fait par le technicien d'accueil en seconde intention. Que les permanences et les maisons France services sont très sollicitées et appréciées des assurés qui souhaitent être accueillis et renseignés sur leurs dossiers. La direction assure que l'offre de service actuelle est en adéquation avec les orientations de la CPG.</p> <p><u>Intervention de Nathalie Roubaud :</u></p> <p>« La délégation CFDT a pris connaissance des éléments envoyés dans le cadre de la déclinaison de la nouvelle GOG en CPG. Ils présentent des objectifs ambitieux notamment en matière de prévention, d'accès aux soins et aux droits, de transformation du système de soins et de lutte contre la fraude.</p> <p>Cependant, demeurent la question de l'adéquation des moyens humains à la réalisation de ces projets.</p> <p>Notre fédération protection sociale a, depuis plusieurs mois, alerté sur le manque d'effectif, la charge de travail et les dysfonctionnements informatiques. Les conséquences principales sont une dégradation des conditions de travail et une perte d'attractivité des emplois. Et le service public rendu aux assurés en pâtit forcément. Au regard de ces éléments, notre délégation considère que la baisse d'effectifs (sur la période 39 personnes) ne permettra pas d'atteindre correctement les missions fixées »</p> <p>Ces éléments amènent la délégation CFDT à s'abstenir lors de ce vote.</p>

<p>Budget Initial Gestion Administrative – Exercice 2024 (pour avis)</p>	<p>Les documents budgétaires définitifs 2023-2027 ont été communiqués par la CNAM. Ils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La trajectoire des effectifs (2023-2027) calculés en équivalents temps pleins moyens annuels (ETPMA). - Les fiches budgétaires 2023-2027 pour l'ensemble des rubriques de la gestion administrative. - La fiche budgétaire, créée à compter de l'exercice 2024, relative aux frais de personnel du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires (FNPEIS). <p>L'enveloppe budgétaire des « frais de personnel » prendra également en compte l'impact de la Rémunération Mobile du Personnel en Place (RMPP) qui sera communiquée par la CNAM au 1er cours du premier semestre 2024.</p>	<p><u>Intervention de Nathalie Roubaud :</u></p> <p>« Malgré la recherche de deux objectifs antinomiques : L'amélioration du service rendu avec un service public moins couteux, la délégation CFDT vote pour cette mise en place du budget. »</p> <p>La délégation CFDT a voté favorablement.</p>
<p>Budget Initial du Centre d'Examen de santé – Exercice 2024 (pour avis)</p>	<p>Les moyens budgétaires du CES seront alloués par la CNAM. Ce document présente le budget provisoire pour l'exercice 2024, établi sur la base de 80% du budget 2023 notifié par la CNAM. Sous réserve des résultats définitifs du dialogue de gestion, le CES prévoit de réaliser un volume global de 6 700 examens de</p>	<p>La délégation CFDT a voté favorablement.</p>

	<p>prévention en santé dont au moins 4 400 au bénéfice des populations en situation de précarité en accord avec la stratégie nationale de santé.</p> <p>Cette orientation est représentative de la contribution effective des CES à la politique de réduction des inégalités.</p>	
<p>Budget FNPEIS- Frais de personnel – Exercice 2024 (pour avis)</p>	<p>Ce budget est une nouveauté ; il correspond exclusivement à des frais de personnel.</p> <p>Il a pour vocation à prendre en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'effectif des Infirmières Conseil en Santé (ICS) du centre SOPHIA (antérieurement pris en charge sur le budget de gestion administrative) qui représente 25,67 ETPMA. - La création d'un poste de chargé de prévention 	<p>La délégation CFDT a voté favorablement.</p>
<p>Bilan de la CSSCT du 29/06/2023 (pour avis)</p>	<p>Rapport annuel SSCT : SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL- ANNÉE 2022</p> <p>Rapport nous rapportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectif moyen mensuel durant l'année 2022 - Mouvement de personnels dans l'entreprise sur l'année 2022 - Nombre total des accidents survenus - Répartition des accidents par éléments matériels (avec et sans arrêt de travail) 	<p>La délégation CFDT a voté favorablement.</p>

	<p>La poursuite des travaux réalisés au sein des bâtiments du site de Pessicart.</p> <p>La poursuite des travaux sur le site de Pertinax.</p> <p>La recherche d'un nouveau local pour Grasse.</p> <p>Le nouveau local de Menton et l'intégration des équipes.</p>	
--	---	--

Questions diverses :

- Intervention de Mme Maleuvre : une communication auprès des managers va être faite mais elle rappelle ce jour la règle de cumul des Congés payés en cas d'absence maladie qui a fait l'objet d'une mise à jour pour être en conformité avec le droit européens.

Sur ce sujet, une personne en arrêt maladie doit continuer de cumuler ses Congés payés (congé annuel, congé d'enfant à charge, ancienneté). Cette conformité est appliquée aux arrêts en cours depuis le 01/06/2023.

- Intervention de Monsieur Hausner :

Monsieur Hausner interpelle notre délégation ainsi que la direction concernant le droit de réponse CFDT communiqué sur les réseaux sociaux.

La délégation CDFT a rappelé que le droit de réponse, comme son nom l'indique, est une réponse à des informations estimées erronées et virulentes du syndicat majoritaire. La délégation CFDT rappelle qu'il s'agit de communiqué propre aux organisations syndicales et que cela n'a pas sa place dans un CSE.

La délégation CFDT rappelle que ce droit de réponse n'implique aucunement la direction mais uniquement l'organisation syndicale majoritaire afin de rétablir quelques vérités.